



**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT
MEMBRES DE LA FORMATION SPECIALISEE EN SANTE,
SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME Cédex
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 51 81

VM/ 2026 – A – 042

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRANDANGOULEME**,

- ☐ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ☐ Vu le code général de la fonction publique,
- ☐ Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- ☐ Vu la délibération n° 2026.04.067 du 23 avril 2026 portant élection du président de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer la composition de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT que les membres de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail représentant l'administration sont désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents du GrandAngoulême

ARRETE

Article 1^{er} – Sont désignés membres titulaires et suppléants de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail représentant l'établissement, les personnes dont le nom suit :

Représentants titulaires

- Monsieur Eric BIOJOUT, président
- Madame Isabelle MOUFFLET
- Monsieur Michel GOMEZ
- Monsieur Dominique PEREZ
- Monsieur Jean-François LETOURNEUR
- Madame Catherine MOUSSY

Représentants suppléants

- Madame Elise VOUVET
- Monsieur Yannick PERONNET
- Monsieur Francis LAURENT
- Monsieur Thierry HUREAU
- Monsieur Patrick ADVENIER
- Monsieur Arnaud LATOUR

Article 2 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 7 mai 2026
Le Président,

Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 21 MAI 2026
Publié ou notifié,
Le 21 MAI 2026